

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
du Conseil Municipal du 17 septembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le dix-sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Périgny, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie LIGONNIERE, Maire.

Étaient présents,

Madame Marie LIGONNIERE, Monsieur Patrick ORGERON, Monsieur Jean-Jacques SAGOT, Madame Françoise MÉNÈS, Monsieur Philippe TARRADE, Madame Sidonie LASSANDRE, Madame Violaine CHARIL, Monsieur Olivier ATTANÉ, Monsieur Cédric LAFAGE, Monsieur Franck MADIÉ, Madame Marie-France CHABAUD, Madame Corinne NICOLET, Monsieur Christian PREVOST, Madame Dominique BRIENS, Madame Fabienne DE BEUVRON, Monsieur Jean-Luc RICOUX, Monsieur Sébastien BEROT, Monsieur Vincent TALLE, Monsieur Hugues PERU, Madame Emilienne CHENIN.

Étaient absents,

Monsieur Pierre GALERNEAU (pouvoir à Monsieur Olivier ATTANÉ), Monsieur Frédéric SERVAIS (pouvoir à Monsieur Cédric LAFAGE), Madame Sylvie GLUARD, Monsieur Christophe CHEVRIER, Monsieur Patrick EVENNOU (pouvoir à Monsieur Patrick ORGERON), Monsieur Guillaume GADAL (pouvoir à Monsieur Jean-Luc RICOUX), Madame Catherine FORGET, Monsieur Patrice BERNIER (pouvoir à Madame Emilienne CHENIN), Monsieur Jean-Marie PANAZOL (pouvoir à Monsieur Vincent TALLE).

Monsieur Franck MADIÉ a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation	11 septembre 2024	Abstentions	00
Membres en exercice	29	Suffrages exprimés	26
Membres présents	20	Contre l'adoption	00
Procurations	06	Pour l'adoption	26
Membres absents	03		

DEL -2024_47 Remplacement d'un conseiller démissionnaire au CCAS

Monsieur Philippe TARRADE expose qu'à la suite de la démission de Monsieur Jean-Marie PANAZOL du Conseil d'Administration du CCAS, il convient de le remplacer au sein de cette instance.

Monsieur Philippe TARRADE propose de désigner Monsieur Sébastien BEROT à la place de Monsieur Jean-Marie PANAZOL.

Les 8 membres du conseil municipal siégeant au conseil d'administration du CCAS seront :

- M. TARRADE
- MME CHARIL
- M. PREVOST
- MME BRIENS

- M. CHEVRIER
- MME FORGET
- M. RICOUX
- M. BEROT

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la désignation de Monsieur Sébastien BEROT à la place de de Monsieur Jean-Marie PANAZOL au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article R. 123-9 du code de l'action sociale et des familles précisant les modalités de remplacement des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS,

Vu la délibération n°2020-46 du 15 juillet 2020 fixant le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS à huit,

Vu le règlement intérieur du CCAS approuvé par délibération du 29 octobre 2001,

Vu les délibérations n°2020-62, 2020-72, 2023-03 et 2023-74 relatives à la désignation du remplacement d'un membre du CCAS,

Vu le courriel de démission de Monsieur Jean-Marie PANAZOL du Conseil d'Administration du CCAS,

Considérant la nécessité de maintenir la parité entre les conseillers municipaux et les représentants associatifs nommés au sein du Conseil d'Administration du CCAS,

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe TARRADE, Adjoint à la politique sociale, aux solidarités et assistance aux victimes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés,

- o **DÉSIGNE** Monsieur Sébastien BEROT membre du Conseil d'administration du C.C.A.S en remplacement de Monsieur Jean-Marie PANAZOL,
- o **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes formalités utiles à la mise en œuvre de la présente délibération dont ampliation sera transmise à :
 - Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime,
et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Marie LIGONNIERE



Le Maire,
Certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Périgny, le